

## Entretien avec Khadija El Madmad présidente du réseau UNITWIN/UNESCO sur la migration involontaire

## De plus en plus de femmes intellectuelles marocaines émigrent...



N.P.M. : Les membres du réseau UNITWIN/UNESCO sur la migration involontaire présidé par Khadija El Madmad.

**K**hadija El Madmad, auteur de "Asile et réfugiés dans les pays arabes" qui vient de sortir aux Éditions Eddif, est une marocaine au parcours impressionnant. Professeur à la Faculté de Droit de Casablanca depuis une vingtaine d'années et consultante internationale, elle est titulaire de la Chaire de l'UNESCO "Migration et Droits Humains" et vient d'être réélue en avril dernier à Casablanca, au terme d'un mandat de deux ans, en tant que présidente du Réseau UNITWIN/UNESCO (jumelage d'universités) sur la migration involontaire. Dans son livre elle défend la thèse selon laquelle le droit d'asile en Islam est plus humanitaire que le droit international moderne dans la perspective de lever le voile sur les confusions qu'on fait en Occident entre Islam et violation des droits humains.

**Q :** Quelles sont les distinctions terminologiques à faire en matière de migrations ?

**R :** La première distinction à faire c'est entre migration interne à un pays et migration internationale. La deuxième distinction à faire c'est entre la migration volontaire et la migration involontaire. La migration volontaire c'est quant on a le choix de partir ou de rester et la migration involontaire c'est quand, pour des raisons de sécurité personnelles, par exemple en cas de conflits armés, les gens sont obligés de se déplacer. Ceux qui se déplacent à l'intérieur d'un pays donné on les appelle des personnes déplacées et ceux qui migrent involontairement à l'étranger de leur pays on les appelle des réfugiés au sens juridique du terme.

**Q :** Vous dites que le Maroc est un pays qui a toujours joui d'une tradition d'asile ?

**R :** Oui le Maroc est une terre d'asile depuis toujours. J'ai évoqué cette caractéristique de notre pays dans un article publié en anglais en 1995 sous le titre "Le Maroc pays d'asile depuis toujours". En fait, depuis l'antiquité le Maroc n'a cessé de recevoir des flots de réfugiés. Ainsi au temps de la destruction du temple de Salomon beaucoup de juifs persécutés ont pu se réfugier au Maroc. Les réfugiés une fois parvenus au Maghreb, l'ancienne Illyrie, avaient la certitude d'être en sécurité, hors de portée de persécutions.

Après l'avènement de l'Islam il faut noter que le premier Roi du Maroc

islamisé est un réfugié qui avait fui les persécutions des Abbassides et a créé la dynastie idrisside. Il a été élu roi par la population qui lui avait donné asile.

On peut parler aussi du cas de la vague de persécutions contre les Andalous après la reconquête de l'Espagne. Musulmans et juifs ont été accueillis en tant que réfugiés au Maroc.

La quatrième vague c'est celle des Espagnols fuyant la persécution du franquisme dont certains nationalistes réfugiés au Nord du Maroc.

La guerre froide aussi a fait que le Maroc a pu donner asile à un certain nombre de ressortissants des ex-pays de l'Est. C'étaient surtout des intellectuels qui ont fui les persécutions des régimes socialistes et auxquels le Maroc a donné asile.

D'autre pas le Maroc est l'un des rares pays arabes et l'un des premiers pays africains à avoir adopté une législation nationale sur les réfugiés dès 1956. Dans cette législation il a créé un bureau marocain pour les réfugiés et a pratiqué ce qui se trouve aux Affaires Étrangères.

**Q :** Mais qu'en est-il de la migration actuelle vers le Maroc ?

**R :** Le Maroc reçoit aujourd'hui un certain nombre de réfugiés dont la plupart sont des Subsahariens qui ont l'intention de migrer vers le Nord de la Méditerranée. Beaucoup ne parviennent pas à migrer clandestinement et restent au Maroc. Il y a même des mariages mixtes entre Marocains et Subsahariens.

Il y a aussi le mouvement en sens

inverses, c'est à dire des Marocains qui émigrent ou veulent émigrer pour des raisons surtout économiques. Contrairement aux subsahariens pour lesquels l'émigration est due principalement aux conflits armés et aux violations des Droits de l'Homme.

D'un autre côté, on sait que les Marocains ont une tradition de voyageurs. N'oublions pas qu'Ibn Battouta est Marocain. Nous sommes parmi les rares pays où les nationaux sont partout présents dans le monde et forment une certaine diaspora. C'est pour cela que nous voulons dans le cadre de la Chaire de l'UNESCO "Migration et Droits de l'Homme" effectuer avec certains de nos partenaires une étude pour connaître ces Marocains, quels sont leurs droits et comment ils voient le Maroc à partir du pays d'accueil. C'est ainsi que nous voulons organiser une rencontre internationale sur la diaspora marocaine.

**Q :** Dans votre livre d'aucuns pourraient s'interroger sur le choix d'une enquête dans un pays comme le Soudan.

**R :** Après la guerre du Golfe une confusion était créée où l'on associait les violations des Droits de l'Homme avec l'Islam, comme aujourd'hui après le 11 septembre on associe Islam et terrorisme.

J'en ai fait personnellement l'expérience en novembre 2001 à Naples. C'était le mois de Ramadan. Le restaurateur de l'hôtel où j'étais descendue me dit "On ne vous voit plus au petit déjeuner, ni au déjeuner". Il me trouvait très sympathique tant que je ne portais pas le voile et que je parlais anglais. Mais quand je lui ai fait comprendre que j'étais musulmane et que je jeûnais il a paru sidéré et s'est exclamé "Ah ! Vous êtes une Ben Laden !".

C'était la même chose avec la guerre du Golfe. J'étais révoquée car chaque fois que j'annonçais que j'étais musulmans il y avait

Confusion entre les violations des Droits de l'Homme et Islam surtout

chez les Anglo-saxons. C'est pourquoi j'ai décidé d'effectuer ce travail d'enquête au Soudan. J'ai choisi le Soudan parce que ce pays pratiquait la Charia et avait une réputation chez les Occidentaux à tel point que quand on dit Soudan cela veut dire mutilations (couper les mains des voleurs, par exemple) et donc violation des Droits de l'Homme. J'ai voulu démontrer comment dans la conception de l'asile en Islam il y a un aspect plus humanitaire que les droits modernes. Cet ouvrage qui a pris cinq ans pour être écrit a été précédé par un article "Coran, Sunna et droit d'asile", article écrit en 1993. C'était initialement une conférence donnée par moi à Genève à l'occasion du 50ème anniversaire de la Convention internationale sur le statut des réfugiés de 1951. Le titre de la conférence était "Asile en Islam, un véritable droit de l'homme, droit de l'individu". Les gens qui ne connaissaient pas l'Islam ont pu ouvrir de grands yeux d'étonnement. Dans le Coran, il y a ce verset décisif "Si l'un des incroyants te demande asile donne-le lui". Évidemment, cette tradition de l'asile, on la trouve aussi dans la tradition africaine animiste et aussi la tradition judéo-chrétienne. Toutes des traditions d'hospitalité.

**Q :** Vous êtes titulaire de la Chaire de l'UNESCO "Migration et Droits humains". De quoi s'agit-il ?

**R :** La Chaire "Migration et Droits Humains" ayant son siège à la Faculté de Droit de Casablanca a été créée suite à un accord signé entre le ministre de l'Enseignement supérieur, le Recteur de l'Université Hassan II, Casa-Ain Chok et le Directeur Général de l'UNESCO et il s'agit de la seule institution de ce type dans le monde. Elle émane d'un réseau de jumelage entre universités du Nord et universités du Sud. L'origine de l'idée provient de l'Université d'Oxford. Grâce à elle, des cours sont dispensés et des recherches dans le domaine de la migration sont effectuées. En plus de l'Université Casa-Ain Chok, sont partenaires l'Université d'Oxford, l'Université Américaine du Caire, les Universités Yarmouk de Jordanie, Najah de Palestine, malheureusement détruite, en plus de Western Cape en Afrique du Sud. Au cours de la dernière réunion à Casablanca en avril dernier d'autres universités ont proposé leur adhésion à savoir l'Université Américaine de Baylor, l'université de Madrid, Valence et de Macédoine en Grèce.

**Q :** Qu'en est-il de la migration féminine ?

Au niveau du Centre de Recherche et d'Études sur les Droits Humains et Migration de l'Université Casa-Ain Chok, nous nous sommes intéressés à la migration en général. Depuis l'année 1999, nous avons lancé un programme doctoral car Casablanca aspire à se spécialiser dans le domaine de la migration féminine. À l'occasion de la Journée mondiale de la femme et depuis 2000, nous avons pris l'habitude d'organiser des rencontres pour célébrer cette journée. Ainsi, en mars 2001, nous avons organisé une rencontre sous le thème "Petite fille et migration". En 2002, à l'occasion du lancement des activités de la Chaire UNESCO "Migration et Droits Humains", nous avons organisé une rencontre internationale sur la migration des femmes et droits humains. C'était aussi l'occasion de lancer l'idée de constitution d'un réseau international dans le domaine des études et des recherches sur la migration féminine, réseau qui n'existe à ce jour nulle part dans le monde. Casablanca, avec ses partenaires, voudrait le créer d'autant plus que nous avons beaucoup de Marocaines qui suivent leur familles, ou des Marocaines qui émigrent seules soit pour raison de travail ou études. Il y a parmi ces femmes beaucoup d'intellectuelles.

Nous voulons travailler sur la diaspora marocaine mais en même temps sur ce côté qui a été négligé pendant longtemps à savoir la migration des femmes marocaines. Durant la dernière conférence qui s'est tenue le 26 et 27 avril, nous avons fait une déclaration surtout pour le soutien des femmes palestiniennes réfugiées. Notre objectif, c'est de travailler sur le cas des femmes réfugiées ou émigrées bien qu'en général, on puisse considérer que les femmes n'émigrent pas volontairement. Sur la population émigrée marocaine, les femmes constituent actuellement environ 30%. Nous n'avons pas beaucoup de statistiques. Nous ne savons pas combien parmi elles s'installent définitivement, ce qu'elles font. Tout ce qu'on sait, c'est certaines parmi elles, comme c'est le cas à Milan (Italie), sont très exploitées dans des réseaux de trafics humains et nous voudrions connaître leurs conditions, leurs droits et pourquoi elles émigrent. Nous avons constaté qu'en effet, il y a très peu d'intérêt à cette question d'émigration des femmes en général bien que les femmes émigrées involontairement constituent 80% de réfugiés dans le monde.

Propos recueillis par S.A.